



MAQUETTE PÉDAGOGIQUE

CIFPE – Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) et Diplôme Universitaire Technologique(DUT)

Formation en Protection de la Petite Enfance

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Durée totale de la formation : **12 mois pour les CQP et 02 ans Pour les DUT**
- Formation théorique et pratique : **1 800 heures**
- Stage d'immersion professionnelle obligatoire : 06 mois
- Stage de Perfectionnement Obligatoire : 03 mois Pour les DUT
- Horaires de formation : 09h00 à 18h00
- Jours de cours : Mercredi, Jeudi et Vendredi et Samedi

TRONC COMMUN – UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

N°	Modules	Volume Horaire
Module 1	Introduction à la Protection de la Petite Enfance	80 h
Module 2	Psychologie de l'Enfant	90 h
Module 3	Hygiène et Santé de l'Enfant	80 h
Module 4	Développement Affectif et Social de l'Enfant	90 h
Module 5	Déontologie Professionnelle	70 h
Module 6	Techniques d'Observation de l'Enfant	80 h
Module 7	Protection de l'Enfance	100 h
Module 8	Relations Humaines	80 h
Module 9	Nutrition Infantile	80 h



Module 10	Techniques d'Animation	90 h
Module 11	Gestion des Activités Préscolaires	90 h
Module 12	Activités Cognitives et Motrices	90 h
Module 13	Communication Professionnelle	80 h
Module 14	Évaluation et Travaux Dirigés	70 h
Module 15	Introduction à l'Orthophonie	80 h
Module 16	Le Spectre de l'Autisme (TSA)	90 h
Module 17	Pédagogie de la Petite Enfance	100 h

MODULES ADDITIONNELS EN PROTECTION DE L'ENFANCE-Pour DUT

N°	Modules	Volume Horaire
Module 18	Droits de l'Enfant et Cadre Juridique	90 h
Module 19	Prévention des Violences et Maltraitements	90 h
Module 20	Prise en Charge Psychosociale de l'Enfant Vulnérable	90 h
Module 21	Protection de l'Enfant en Milieu Scolaire et Familial	80 h
Module 22	Techniques d'Intervention Sociale et Signalement	90 h



RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉVALUATIONS

Activités	Volume Horaire
Travaux Dirigés et Études de Cas	80 h
Mise en Situation Professionnelle	80 h
Révisions Générales	60 h
Exercices Pratiques et Évaluations Blanches	60 h
Évaluations Écrites	40 h
Évaluations Pratiques	40 h
Soutenances et Évaluations Orales	30 h

STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE

Activités	Volume Horaire
Stage en Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE)	320 h
Encadrement pédagogique et suivi de stage	40 h
Rapport de stage	20 h
Soutenance finale	20 h



RÉCAPITULATIF DU VOLUME HORAIRE

Rubriques	Volume Horaire
Formation théorique (Modules 1 à 22)	1 850 h
Renforcement pédagogique et évaluations	390 h
Stage d'immersion professionnelle	400 h
TOTAL GÉNÉRAL	1 800 h

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise à :

- Former des professionnels qualifiés dans le domaine de la protection de la petite enfance ;
- Développer des compétences pédagogiques, psychosociales et administratives ;
- Renforcer les capacités d'encadrement et de gestion des structures d'accueil ;
- Prévenir les violences, abus et maltraitements envers les enfants ;
- Assurer une prise en charge adaptée des enfants vulnérables ;
- Favoriser l'insertion professionnelle des apprenants dans les structures publiques et privées de protection de l'enfance.



SPÉCIALITÉ : MANAGERS DE CRÈCHES

MAQUETTE PÉDAGOGIQUE AVEC VOLUMES HORAIRES

La spécialité « Managers de Crèches » est destinée à former des responsables capables d'assurer la gestion administrative, pédagogique, financière et organisationnelle des Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE). Les modules ci-dessous sont issus du planning de formation transmis.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Période de formation : du 17 août 2026 au 18 novembre 2026
- Horaires : 09h00 à 13h00
- Jours de cours : Jeudi et Vendredi
- Stage pratique obligatoire : 06 mois
- Volume horaire global : 1 800 heures

MODULES DE FORMATION

N°	Modules	Volume Horaire
Module 1	Introduction au Management des Crèches	80 h
Module 2	Organisation Administrative	90 h
Module 3	Gestion du Personnel Éducatif	90 h
Module 4	Leadership et Communication	90 h
Module 5	Accueil et Sécurité des Enfants	80 h
Module 6	Hygiène et Santé en Milieu Préscolaire	80 h
Module 7	Gestion Financière d'une Crèche	100 h



N°	Modules	Volume Horaire
Module 8	Élaboration des Projets Pédagogiques	100 h
Module 9	Relations avec les Parents	80 h
Module 10	Gestion des Conflits	80 h
Module 11	Encadrement des Activités Éducatives	90 h
Module 12	Développement de la Petite Enfance	90 h
Module 13	Planification et Suivi des Activités	90 h
Module 14	Gestion des Ressources Matérielles	80 h
Module 15	Droit et Réglementation des Crèches	100 h
Module 16	Techniques de Supervision	90 h
Module 17	Qualité et Évaluation des Services	90 h
Module 18	Éthique Professionnelle	80 h

MODULES COMPLÉMENTAIRES EN MANAGEMENT DES CRÈCHES

N°	Modules Complémentaires	Volume Horaire
Module 19	Gestion des Partenariats Institutionnels	80 h
Module 20	Marketing et Communication des Crèches	80 h
Module 21	Gestion des Situations d'Urgence et de Crise	90 h
Module 22	Informatique de Gestion et Archivage Administratif	90 h
Module 23	Entrepreneuriat et Création de Crèches	100 h



RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉVALUATIONS

Activités	Volume Horaire
Études de Cas et Travaux Dirigés	80 h
Simulations Professionnelles	80 h
Révisions Générales	60 h
Exercices Pratiques	60 h
Évaluations Écrites	40 h
Évaluations Pratiques	40 h
Soutenances et Présentations Orales	30 h

STAGE PRATIQUE PROFESSIONNEL

Activités	Volume Horaire
Stage pratique en crèche / CPPE A la Demande	300 h
Encadrement et suivi pédagogique	40 h
Rapport de stage	20 h
Soutenance finale	20 h



RÉCAPITULATIF DES VOLUMES HORAIRES

Rubriques	Volume Horaire
Formation théorique (Modules 1 à 23)	1 350 h
Renforcement pédagogique et évaluations	390 h
Stage pratique professionnel	380 h
TOTAL GÉNÉRAL	1 800 h

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La spécialité « Managers de Crèches » vise à :

- Former des responsables compétents dans la gestion des structures préscolaires ;
- Développer les compétences en administration, leadership et supervision pédagogique ;
- Assurer la qualité des services de protection et d'éducation de la petite enfance ;
- Renforcer les capacités de gestion financière et organisationnelle des crèches ;
- Préparer les apprenants à la création et à la direction de structures d'accueil de jeunes enfants.